

Morgan Stanley Investment Funds (MS INVF)

Global High Yield Bond Fund

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | IDÉE D'INVESTISSEMENT | 2026

1. Pourquoi choisir MSIM pour investir sur le segment High yield ?

- **EXPERTISE ET EXPÉRIENCE :** Fort d'un historique de performance remontant au début des années 1980, l'équipe High Yield de MSIM compte parmi les plus anciennes du marché. L'équipe dispose de plus de 40 ans d'expérience.
- **EXPLOITATION DES RESSOURCES INTERNES :** L'équipe s'appuie sur les connaissances et l'expertise des autres équipes de gestion spécialisées de MSIM.
- **UNE CULTURE AXÉE SUR LA RECHERCHE :** Notre analyse *bottom-up* approfondie des fondamentaux et des facteurs de risque des entreprises renforce notre processus décisionnel.
- **ANALYSE TOP-DOWN DES FACTEURS DE RISQUE :** Notre approche top-down cible les meilleures opportunités de valeur relative par juridiction, notation et devise sur le marché mondial du High Yield.
- **GESTION DU RISQUE BAISSIER :** Nous avons deux objectifs : maximiser les performances ajustées du risque et réduire au minimum l'exposition aux phases baissières.

2. Pourquoi choisir le fonds MS INVF Global High Yield Bond ?

- Un positionnement centré sur les émetteurs des marchés développés, afin que le risque de crédit des entreprises soit le principal moteur des performances
- Des performances ajustées du risque élevées*

Informations essentielles

APERÇU

Date de lancement du fonds	27 avril 2017
Objectif d'investissement	Offrir un taux de rendement attractif
Indice de référence	Indice ICE BofA Developed Markets High Yield Excluding Subordinated Financial (USD Hedged)
Classification SFDR	Article 8
Structure	SICAV luxembourgeoise

Ce Fonds est un produit relevant de l'Article 8 au titre du règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Les produits relevant de l'Article 8 sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales et qui intègrent la durabilité dans leur processus d'investissement de manière contraignante.

* Au 31/01/2026. La performance passée n'est pas un indicateur fiable des performances futures.

3. Pourquoi choisir les obligations HY ?

Les rendements initiaux sont déterminants et présentent historiquement une corrélation positive avec les performances futures sur les marchés des obligations High Yield.

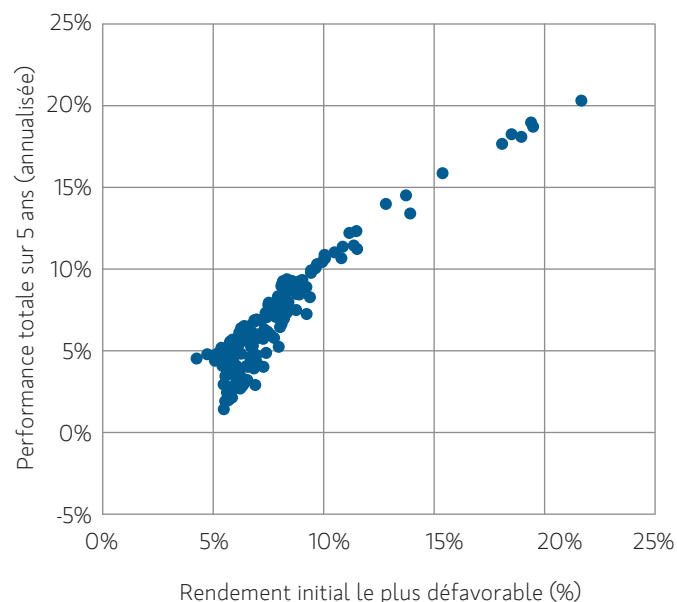
Les rendements, plus élevés, sont corrélés positivement aux performances à long terme

Obligations HY américaines et européennes – rendements vs performances prévisionnelles à 5 ans

La performance passée n'est pas un indicateur fiable des performances futures.

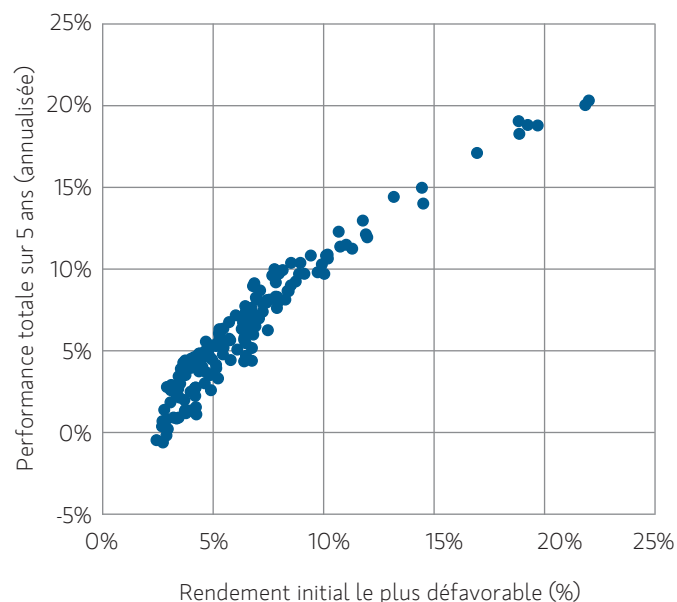
High Yield américain

YTW au 31 janvier 2026 est de 6,7 %



High Yield européen

YTW au 31 janvier 2026 est de 5,3 %



Source : Bloomberg, MSIM, Indices ICE. Remarque : Les rendements sont exprimés en devise locale au 31 janvier 2026. **High Yield américain = indice ICE BofA US High Yield (HOOA).** **High Yield européen = indice ICE BofA European Ccy Developed Mkts High Yield excl Sub-Financials Constrained (HPSD).** Sur la base des données historiques des 20 dernières années.

La performance de cet indice est indiquée à titre d'illustration uniquement et n'a pas pour but de décrire la performance d'un investissement spécifique.

Considérations liées aux risques

La variation des taux de change entre la devise du fonds et celles des investissements qu'il effectue peut avoir un impact sur la valeur du fonds. La valeur des obligations baisse généralement en cas de hausse des taux d'intérêt et vice-versa. La valeur des instruments financiers dérivés est très sensible, ce qui peut conduire à des pertes supérieures au montant investi par le compartiment. Les émetteurs peuvent ne pas être en mesure de rembourser leur dette, auquel cas votre investissement perdra de sa valeur. Ce risque est plus élevé lorsque le fonds investit dans des obligations dont la notation est faible. Le fonds s'appuie sur des prestataires externes pour réaliser certains services, investissements ou transactions. Si ces tiers deviennent insolubles, cela peut exposer le fonds à des pertes financières. Les facteurs de durabilité peuvent présenter des risques pour les investissements, par exemple avoir un impact sur la valeur des actifs ou accroître les coûts opérationnels. Le nombre d'acheteurs ou de vendeurs peut être insuffisant, ce qui peut affecter la capacité du fonds à acheter ou à vendre des titres. Investir dans les marchés émergents est plus risqué dans la mesure où les systèmes politiques, juridiques et opérationnels y sont parfois moins établis que dans les pays développés. La performance passée n'est pas un indicateur fiable des résultats futurs. La variation des taux de change entre la devise du fonds et celles des investissements qu'il effectue peut avoir un impact sur la valeur du fonds. Les performances peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent baisser ou augmenter et les investisseurs peuvent perdre la totalité ou une partie substantielle de leur investissement. La valeur des placements et les revenus qui en découlent varieront et rien ne garantit que le Fonds atteigne ses objectifs de placement. Les placements peuvent être effectués dans diverses devises et, par conséquent, les variations des taux de change entre les devises peuvent faire diminuer ou augmenter la valeur des investissements. En outre, la valeur des investissements peut être affectée par les fluctuations des taux de change entre la devise de référence de l'investisseur et la devise de référence des investissements.

INFORMATIONS SUR LES INDICES

L'indice ICE[®] BofA[®] Developed Markets High Yield Ex-Subordinated Financial est un indice non géré d'obligations d'entreprises des marchés développés mondiaux dont la notation est inférieure à « investment grade ». Les indices ICE[®] BofA[®] ne sont pas destinés à être redistribués ou à d'autres usages ; ils sont fournis « en l'état », sans garantie et sans responsabilité.

DISTRIBUTION

Ce document est uniquement destiné et ne sera distribué qu'aux personnes résidentes dans les juridictions où une telle distribution ou publication n'enfreint pas les lois ou les réglementations locales. Il incombe à toute personne en possession de ce document et à toute personne désireuse de faire une demande de souscription dans des Parts conformément au Prospectus de s'informer des lois et réglementations en vigueur dans les pays ou territoires concernés et de s'y conformer.

MSIM, la division de gestion d'actifs de Morgan Stanley (NYSE : MS) et ses sociétés affiliées ont passé des accords pour commercialiser leurs produits et services respectifs. Chaque société affiliée de MSIM est réglementée de manière appropriée dans la juridiction où elle opère. Les sociétés affiliées à MSIM sont : Calvert Research and Management, Eaton Vance Management, Parametric Portfolio Associates LLC, Parametric SAS et Atlanta Capital Management LLC.

Au sein de l'UE, les documents de MSIM sont publiés par MSIM Fund Management (Ireland) Limited (« FMIL »). FMIL est une société privée à responsabilité limitée par actions immatriculée en Irlande sous le numéro 616661 et réglementée par la Banque Centrale d'Irlande. Son siège social est situé à l'adresse 24-26 City Quay, Dublin 2, D02 NY19, Irlande. En dehors de l'UE, les documents de MSIM sont publiés par Morgan Stanley Investment Management Limited (MSIM Ltd), une société agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Enregistrée en Angleterre. Numéro d'enregistrement : 1981121. Siège social : 25 Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QA. **En Suisse**, les documents de MSIM sont publiés par Morgan Stanley & Co. International plc, Londres, succursale de Zurich, une société agréée et réglementée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (« FINMA »). Siège social : Beethovenstrasse 33, 8002 Zurich, Suisse. **Allemagne** : MSIM FMIL succursale de Francfort, Große Gallusstraße 18, 60312 Francfort, Allemagne (Catégorie : Branch Office (FDI) selon § 53b KWG). **Danemark** : MSIM FMIL (succursale de Copenhague), Gorrisen Federspiel, Axel Towers, Axeltorv2, 1609 Copenhague V, Danemark. **Italie** : MSIM FMIL (succursale de Milan), (Sede Secondaria di Milano), Palazzo Serbelloni Corso Venezia, 16 20121 Milan, Italie. **Pays-Bas** : MSIM FMIL (succursale d'Amsterdam), Rembrandt Tower, 11e étage Amstelplein 11096HA, Pays-Bas. **France** : MSIM FMIL (succursale de Paris), 61, rue de Monceau, 75008 Paris, France. **Espagne** : MSIM FMIL (succursale de Madrid), Calle Serrano 55, 28006, Madrid, Espagne.

Hong Kong : Le présent document est publié par Morgan Stanley Asia Limited aux fins d'utilisation à Hong Kong et ne peut être diffusé qu'auprès d'« investisseurs professionnels » au sens du Securities and Futures Ordinance (décret sur les valeurs mobilières et les contrats à terme) de Hong Kong (Cap 571). Le contenu du présent document n'a été révisé ni approuvé par aucune autorité de réglementation, y compris la Securities and Futures Commission de Hong Kong. En conséquence, à moins que la loi en vigueur ne prévoient des exceptions, ce document ne devra pas être publié, diffusé, distribué, adressé au public à Hong Kong. **Singapour** : Ce document est diffusé par Morgan Stanley Investment Management Company et ne saurait être considéré comme une offre de souscription ou d'achat, directe ou indirecte, présentée au public ou à des membres du public de Singapour autres que (i) des investisseurs institutionnels selon la définition de l'article 304 de la Securities and Futures Act (SFA), chapitre 289, (ii) des « personnes concernées » (ce qui inclut les investisseurs accrédités) au sens de l'article 305 de la SFA, la distribution du présent document étant conforme aux conditions énoncées à l'article 305 de la SFA ou (iii) les personnes concernées par toute autre disposition applicable de la SFA, et conformément aux conditions de celle-ci. En particulier, pour les fonds d'investissement qui ne sont pas autorisés ou reconnus par la MAS, les parts de tels fonds ne peuvent pas être proposées au public de détail ; tout document écrit remis aux personnes susmentionnées en lien avec une offre ne constitue pas un prospectus au sens de la SFA et, en conséquence, la responsabilité légale prévue par la SFA en ce qui concerne le contenu des prospectus ne s'applique pas, et les investisseurs doivent examiner avec soin si l'investissement leur convient. Cette publication n'a pas été vérifiée par l'Autorité monétaire de Singapour. **Australie** : Ce document est publié par Morgan Stanley Investment Management (Australia) Pty Ltd ABN 22122040037, AFSL No. 314182 et ses affiliés et ne constitue pas une invitation à investir. Morgan Stanley Investment Management (Australia) Pty Limited donne les moyens aux filiales de MSIM de fournir des services financiers à la clientèle institutionnelle (« wholesale ») en Australie. Une invitation à investir ne peut être proposée que lorsqu'aucune publication d'information n'est requise par la Corporations Act 2001 (Cth) (la « Corporations Act »). Toute invitation à investir ne pourra pas être considérée comme telle si une publication d'information est requise par la Corporations Act 2001 et ne sera faite qu'à des personnes ayant le statut de « client wholesale », tel que défini dans la Corporations Act. Ce document ne sera pas déposé auprès de l'Australian Securities and Investments Commission. **Chili** : Les investisseurs potentiels sont informés que ce document concerne des titres étrangers qui peuvent être enregistrés au Registre des titres étrangers (« FSR ») de la Commission des marchés financiers (Comisión para el Mercado Financiero ou « CMF ») (les

« Titres enregistrés ») ou bien ne pas y être enregistrés (les « Titres non enregistrés »). Pour les Titres enregistrés, il faut savoir que : Les titres offerts sont étrangers ; les droits et obligations des actionnaires sont ceux de la juridiction d'origine de l'émetteur. Les porteurs de parts et les investisseurs potentiels doivent s'informer sur la nature de ces droits et obligations et sur la manière de les exercer/respecter. La supervision des titres par la CMF se limite aux obligations d'information prévues par la règle 352, la supervision globale étant assurée par l'autorité de réglementation étrangère de la juridiction d'origine de l'émetteur. Les informations publiques disponibles sur les titres sont exclusivement celles exigées par l'autorité de réglementation étrangère et les principes comptables et les règles d'audit peuvent différer de ceux applicables aux émetteurs chiliens. Les dispositions de l'article 196 de la loi 18.045 sont applicables à toutes les parties impliquées dans l'enregistrement, le dépôt, la négociation et d'autres actes associés aux titres étrangers régis par le Titre XXIV de la loi 18.045. Les demandes de souscription de parts des compartiments ne doivent pas être effectuées sans consulter au préalable le Prospectus actuel, le Document d'informations clés (« DIC ») ou le Document d'informations clés pour l'investisseur (« DICI »), le rapport annuel et le rapport semestriel (« Documents d'offre ») ou tout autre document officiel dans votre juridiction locale, disponibles gratuitement au siège social sis à l'adresse : European Bank and Business Centre, 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg, R.C.S. Luxembourg B 29 192.

Pour les titres non enregistrés, il faut savoir que : LES TITRES MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT NE SONT PAS ENREGISTRÉS AU FSR ET LES OFFRES PORTANT SUR CES TITRES SERONT SOUMISES À LA RÈGLE GÉNÉRALE N°336 DE LA CMF, À COMPTER DE LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT. IL S'AGIT DE TITRES ÉTRANGERS ET LEUR ÉMETTEUR N'EST PAS TENU DE FOURNIR DES DOCUMENTS PUBLICS AU CHILI. LES TITRES NE SONT PAS SOUMIS À LA SUPERVISION DE LA CMF ET NE PEUVENT PAS FAIRE L'OBJET D'UNE OFFRE PUBLIQUE. EN CONSÉQUENCE, CE DOCUMENT ET LES AUTRES DOCUMENTS D'OFFRE SE RAPPORTANT À L'OFFRE DE PARTS DU FONDS NE CONSTITUENT PAS UNE OFFRE PUBLIQUE NI UNE INVITATION À SOUSCRIRE OU À ACHETER LES PARTS DU FONDS EN RÉPUBLIQUE DU CHILI. Veuillez contacter votre Distributeur local ou la personne qui vous a fourni ce document pour obtenir des informations sur le statut d'enregistrement de titres spécifiques.

Pérou : Le Fonds est un Compartiment de Morgan Stanley Investment Funds, une société d'investissement à capital variable domiciliée au Luxembourg (la « Société »), enregistrée au Grand-Duché de Luxembourg en tant qu'organisme de placement collectif conformément à la Partie 1 de la Loi du 17 décembre 2010, telle que modifiée. La Société est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (« OPCVM »). Si le Fonds et les parts du Fonds ont été enregistrés au Pérou en vertu du **Decreto Legislativo 862: Ley de Fondos de Inversión y sus Sociedades Administradoras telle que modifiée, en vertu du Decreto Legislativo 861: La Ley del Mercado de Valores** (la « Loi sur le marché des valeurs mobilières »), telle que modifiée, et en vertu du Reglamento del Mercado de Inversionistas Institucionales approuvé par la Resolución SMV N°021-2013- SMV/01 telle que modifiée par la Resolución de Superintendente N°126-2020-SMV/02 (le « Reglamento 1 ») et la Resolución de Superintendente N°035-2021-SMV/02 (le « Reglamento 2 »), et sont offertes uniquement aux investisseurs institutionnels (tels que définis à l'article 8 de la Loi sur le marché des valeurs mobilières) dans le cadre de l'offre publique spéciale dirigée exclusivement aux investisseurs institutionnels en vertu du Reglamento 1 et du Reglamento 2, les parts du Fonds seront alors inscrites dans la section « Del Mercado de Inversionistas Institucionales » du Registre public du marché des titres (Registro Público del Mercado de Valores) tenu par la Superintendencia del Mercado de Valores (SMV), et l'offre des parts du Fonds au Pérou exclusivement à des investisseurs institutionnels sera soumise à la surveillance de la SMV, et tout transfert des parts du Fonds sera également soumis aux limitations prévues par la Loi sur le marché des titres et les règlements pris pour son application mentionnés ci-dessus, en vertu desquels les parts du Fonds ne peuvent être transférées qu'entre investisseurs institutionnels, conformément à l'article 27 du **Reglamento 1** et du **Reglamento 2**. Si ni le Fonds ni les parts du Fonds n'ont été et ne seront inscrits au Pérou en vertu du **Decreto Legislativo 862** et du **Decreto Legislativo 861** mentionnés ci-dessus, ni ne feront l'objet d'une offre publique destinée aux investisseurs institutionnels en vertu du **Reglamento 1**, et seront offerts uniquement aux investisseurs institutionnels (tels que définis à l'article 8 de la Loi sur le marché des valeurs mobilières) dans le cadre d'un placement privé, conformément à l'article 5 de la Loi sur le marché des valeurs mobilières, les parts du Fonds ne seront pas inscrites au Registre public du marché des valeurs mobilières tenu par la SMV, et ni l'offre des parts dans le Fonds au Pérou à des investisseurs institutionnels ni le Fonds ne seront soumis à la surveillance de la **SMV**. Tout transfert des parts du Fonds est soumis aux restrictions prévues par la loi sur les marchés de valeurs mobilières et les règlements y afférents mentionnés ci-dessus, en vertu desquels les parts du Fonds ne peuvent être transférés qu'entre investisseurs institutionnels. Les demandes de souscription de parts du compartiment du Fonds mentionné dans le présent document ne doivent pas être effectuées sans avoir au préalable consulté le Prospectus en vigueur, le document d'informations clés (« DIC ») ou le document d'informations clés pour l'investisseur (« DICI »), le Rapport Annuel et le Rapport Semestriel (« Documents d'offre »), ou d'autres documents disponibles dans la juridiction locale, qui peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège social enregistré, European Bank and Business Centre, 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg, R.C.S. Luxembourg B 29 192.

Brésil : Ce document ne constitue pas une offre publique de titres dans le cadre de la réglementation brésilienne applicable et n'a donc pas été et ne sera pas enregistré auprès de la Commission brésilienne des valeurs mobilières (Comissão de Valores Mobiliários) ou de toute autre autorité gouvernementale au Brésil. Toutes les informations contenues dans le présent document sont confidentielles et à l'usage exclusif et pour l'examen du destinataire prévu de ce document, et ne peut être transmis à aucun tiers.

COLOMBIE. Le présent document ne constitue pas une invitation à investir ni une offre publique en République de Colombie et n'est pas régi par la loi colombienne. Les parts du Fonds n'ont pas été et ne seront pas inscrits au Registre national des titres et des émetteurs (el Registro Nacional de Valores y Emisores), tenu par la Surintendence financière de Colombie (la Superintendencia Financiera de Colombia), et ne seront pas admis à la cote de la Bourse de valeurs de Colombie (la Bolsa de Valores de Colombia). Les parts du Fonds sont proposées dans des circonstances spécifiques ne constituant pas une offre publique de titres en vertu des lois et règlements colombiens applicables en matière de valeurs mobilières. L'offre d'investissement dans le Fonds est adressée à moins d'une centaine d'investisseurs identifiés de manière spécifique. En conséquence, les parts du Fonds ne peuvent être commercialisées, proposées, vendues ou négociées en Colombie, autrement que dans des circonstances spécifiques ne constituant pas une offre publique de titres en vertu des lois et règlements colombiens applicables en matière de valeurs mobilières. Ce document est fourni à la demande du destinataire à des fins d'information uniquement et ne constitue pas une sollicitation. Les parts du Fonds ne peuvent être promues ou commercialisées en Colombie ou auprès de résidents colombiens, à moins que cette promotion ou commercialisation ne soit réalisée conformément au Décret 2555 de 2010 et aux autres règles et règlements en vigueur relatifs à la promotion de produits ou services financiers et de valeurs mobilières étrangers en Colombie.

Les investisseurs colombiens éligibles reconnaissent que les parts du Fonds (i) ne sont pas des produits financiers, (ii) ne sont transférables que conformément aux dispositions des statuts du Fonds et (iii) n'offrent aucune protection du capital.

Les investisseurs colombiens éligibles confirment avoir connaissance des lois et réglementations colombiennes (notamment celles relatives aux opérations de change, aux valeurs mobilières et à la fiscalité) applicables à toute transaction ou à tout investissement réalisé dans le cadre d'un investissement dans le Fonds et déclarent être seuls responsables du respect intégral de ces lois et réglementations. En outre, les investisseurs colombiens reconnaissent et acceptent que le Fonds n'aura aucune responsabilité ou obligation en ce qui concerne tout consentement, approbation, dépôt, procédure, autorisation ou permission requis par l'investisseur ou toute action prise ou à prendre par l'investisseur en relation avec l'offre, la vente ou la livraison des parts du Fonds aux termes de la législation colombienne.

Mexique : Tout souscripteur potentiel de parts du Fonds doit être soit un investisseur institutionnel (inversionista institucional), soit un investisseur qualifié (inversionista calificado) au sens de la Loi sur le marché des valeurs mobilières du Mexique (Ley del Mercado de Valores) (la « Loi sur le marché des valeurs mobilières ») et des autres lois mexicaines applicables en vigueur.

Les parts du Fonds n'ont pas été et ne seront pas inscrites au Registre national des valeurs mobilières (Registro Nacional de Valores) tenu par la Commission mexicaine des banques et des valeurs mobilières (Comisión Nacional Bancaria y de Valores). Les parts du fonds ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis Mexicains par quelque moyen que ce soit, sauf dans des circonstances qui constituent une offre privée conformément à l'article 8 de la Loi sur le marché des valeurs mobilières et à ses règlements. Aucune autorité réglementaire mexicaine n'a approuvé ou désapprouvé les parts du Fonds ou ne s'est prononcée sur la solvabilité du Fonds. Toutes les dispositions applicables de la Loi sur le marché des valeurs mobilières doivent être respectées pour toute vente, offre ou distribution, ou intermédiation concernant les parts du Fonds au Mexique, depuis le Mexique ou impliquant de toute autre manière le Mexique, et toute revente des parts du Fonds dans le territoire mexicain doit être effectuée de manière à constituer une offre privée conformément à l'article 8 de la Loi sur le marché des valeurs mobilières et à ses règlements.

Uruguay : L'offre des parts est considérée comme un placement privé conformément à l'article 2 de la Loi uruguayenne 18.627. Les parts ne seront ni proposées ni vendues au public (particuliers ou entreprises) en Uruguay, sauf dans des circonstances qui ne constituent pas une offre ou une distribution publique par l'intermédiaire d'une bourse reconnue en vertu des lois et règlements uruguayens. Le Fonds ou les parts du Fonds ne sont pas et ne seront pas enregistrés auprès de la Superintendencia de Servicios Financieros del Banco Central del Uruguay. Le Fonds se définit comme un fonds d'investissement qui n'est pas un fonds d'investissement réglementé par la loi uruguayenne 16.774 du 27 septembre 1996, telle que modifiée.

INFORMATIONS IMPORTANTES

EMEA : Cette communication à caractère promotionnel est publiée par MSIM Fund Management (Ireland) Limited (« FMIL »). MSIM FMIL est une société privée à responsabilité limitée par actions immatriculée en Irlande sous le numéro 616661 et réglementée par la Banque Centrale d'Irlande. Son siège social est situé à l'adresse 24-26 City Quay, Dublin 2, D02 NY19, Irlande.

Ce document contient des informations relatives aux compartiments de Morgan Stanley Investment Funds, société d'investissement à capital variable domiciliée au Luxembourg. Morgan Stanley Investment Funds (la « Société ») est enregistrée au Grand-Duché de Luxembourg en tant qu'organisme de placement collectif conformément à la Partie 1 de la Loi du 17 décembre 2010, telle que modifiée. La Société est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (« OPCVM »).

Les demandes de souscription de parts dans les compartiments ne doivent pas être effectuées sans consulter au préalable le Prospectus actuel, le Document d'information clé (« DIC ») ou le Document d'information clé pour l'investisseur (« DICI »), le rapport annuel et le rapport semestriel (« Documents d'offre ») ou tout autre document officiel dans votre juridiction locale, disponibles gratuitement au siège social sis à l'adresse : European Bank and Business Centre, 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg, R.C.S. Luxembourg B 29 192. En outre, tous les investisseurs italiens devraient se référer au « Bulletin de souscription détaillé », et tous les investisseurs de Hong Kong devraient se reporter à la section « Informations supplémentaires pour les investisseurs de Hong Kong » du Prospectus. Des copies du Prospectus, du DIC ou DICI, des Statuts et des rapports annuels et semestriels, en allemand, ainsi que des informations complémentaires peuvent être obtenues gratuitement auprès du représentant en Suisse. Le représentant en Suisse est Carnegie Fund Services SA, 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève. L'agent payeur en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Île, 1204 Genève. Ce document a été préparé uniquement à des fins d'information et ne constitue ni une offre ni une recommandation d'achat ou de vente de quelque titre que ce soit ni l'adoption d'une stratégie d'investissement spécifique. Les investisseurs doivent être conscients qu'une stratégie diversifiée ne protège aucunement contre des pertes quel que soit le marché concerné.

Tout indice mentionné dans le présent document est la propriété intellectuelle du concédant de licence concerné (y compris les marques déposées). Les produits basés sur des indices ne sont aucunement sponsorisés, recommandés, vendus ou promus par le concédant concerné, qui se dégage de toute responsabilité à l'égard de tels produits.

Le fonds est géré de manière active et son style de gestion n'est pas limité par la composition de l'indice de référence. Tous les investissements comportent des risques, y compris une possible perte en capital. Les informations contenues dans le présent document ne sont basées sur la situation particulière d'aucun client. Elles ne constituent pas un conseil d'investissement et ne doivent pas être interprétées comme constituant un conseil en matière fiscale, comptable, juridique des conseils fiscaux, comptables, juridiques ou réglementaires. Avant de prendre une décision d'investissement, les investisseurs doivent solliciter l'avis d'un conseiller juridique et financier indépendant, y compris s'agissant des conséquences fiscales.

L'utilisation de l'effet de levier accroît les risques, de sorte qu'un mouvement relativement faible de la valeur d'un investissement peut se traduire par un mouvement disproportionné et important, défavorable comme favorable, de la valeur de cet investissement et, à son tour, de la valeur du Fonds. Un investissement dans ce Fonds consiste en l'acquisition de parts ou d'actions du fonds, et non d'un actif sous-jacent donné tel qu'un immeuble ou des actions d'une société, dans la mesure où ces derniers sont seulement des actifs sous-jacents détenus par le Fonds.

Les informations contenues dans cette communication ne constituent pas une recommandation de recherche ou une « recherche d'investissement » et sont classées comme « communication à caractère promotionnel » conformément à la réglementation européenne ou suisse applicable. Cela signifie que ce document à caractère promotionnel a) n'a pas été préparé conformément aux exigences légales visant à promouvoir l'indépendance de la recherche en investissement et b) ne fait l'objet d'aucune interdiction de négociation avant la diffusion de la recherche en investissement.

MSIM n'a autorisé les intermédiaires financiers ni à utiliser ni à distribuer le présent document, à moins que cette utilisation et cette distribution ne soient effectuées conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. MSIM ne peut être tenu responsable et rejette toute responsabilité en cas d'utilisation abusive de ce document par tout intermédiaire financier. Si vous êtes un distributeur des fonds d'investissement Morgan Stanley, une partie ou la totalité des fonds ou des actions de fonds individuels peuvent être disponibles pour la distribution. Veuillez vous reporter à votre contrat de sous-distribution pour obtenir ces informations avant de transmettre les informations relatives au fonds à vos clients.

Il est interdit de reproduire, copier, modifier, utiliser pour créer un document dérivé, interpréter, afficher, publier, poster, mettre sous licence, intégrer, distribuer ou transmettre tout ou une partie de ce document, directement ou indirectement, ou de divulguer son contenu à des tiers sans le consentement écrit explicite la Société.

Il est interdit d'établir un hyperlien vers ce document, à moins que cet hyperlien ne soit destiné à un usage personnel et non commercial. Toutes les informations contenues dans le présent document sont la propriété des auteurs et sont protégées par la loi sur les droits d'auteur et par toute autre loi applicable. Ce document peut être traduit dans d'autres langues. En cas de traduction, seule la version anglaise fait foi. S'il y a des divergences entre la version anglaise et une version de ce document dans une autre langue, seule la version anglaise fait foi.